

Charte graphique



01

—

Logo

Utilisation générale

1.1 Les différentes versions

Il existe plusieurs versions du logo « Ville de Fribourg ».

L'utilisation de chaque version est réglementée (voir chapitre 1.2 L'utilisation des différentes versions).

Les différentes versions sont disponibles dans différents formats sur www.ville-fribourg.ch/logo

Pour toute question concernant le logo, vous pouvez vous adresser à logo@ville-fr.ch

Dossier « fond blanc » -> logo couleur



Dossier « fond blanc » -> logo NB



3

Dossier « fond couleur » -> couleur claire et dossier « fond noir ou gris » -> gris clair



Dossier « fond couleur » -> couleur foncée et dossier « fond noir ou gris » -> gris foncé ou noir

Logo blanc. Ici sur un fond gris pour qu'il soit visible.



1.2 Utilisation des différentes versions

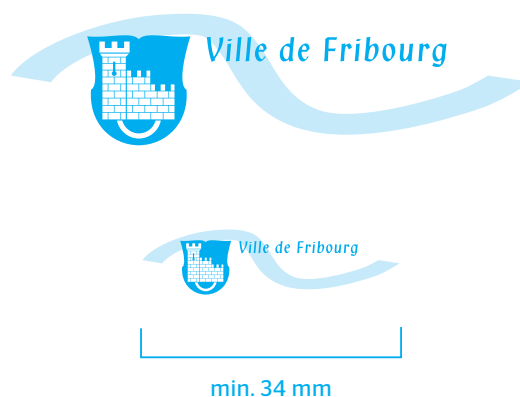
1.2.1 Utilisation du logo en couleurs sur fond blanc

Utilisation du logo en couleurs avec vague

A utiliser uniquement sur fond blanc.

A utiliser sur les supports imprimés ou diffusés en couleurs.

A utiliser lorsque la largeur du logo est supérieure ou égale à 34 mm.



4

Utilisation du logo en couleurs sans vague

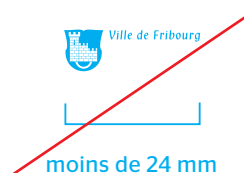
A utiliser uniquement sur fond blanc.

A utiliser sur les supports imprimés ou diffusés en couleurs.

A utiliser lorsque la largeur du logo est inférieure à 34 mm et supérieure à 24 mm ou lorsque lorsqu'il est utilisé pour du sponsoring.



Il est interdit d'utiliser le logo avec une largeur de moins de 24 mm.



1.2.2 Utilisation du logo en niveau de gris sur fond blanc

Utilisation du logo en niveau de gris avec vague

A utiliser uniquement sur fond blanc.

A utiliser uniquement sur les supports imprimés ou diffusés en noir/blanc. Le logo en mode couleur est à appliquer en priorité.

A utiliser lorsque la largeur du logo est supérieure ou égale à 34 mm.



5

Utilisation du logo en niveau de gris sans vague

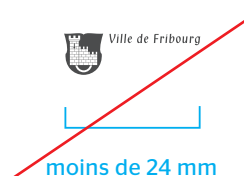
A utiliser uniquement sur fond blanc.

A utiliser uniquement sur les supports imprimés ou diffusés en noir/blanc. Le logo en mode couleur est à appliquer en priorité.

A utiliser lorsque la largeur du logo est inférieure à 34 mm et supérieure à 24 mm, ou lorsque lorsqu'il est utilisé pour du sponsoring.



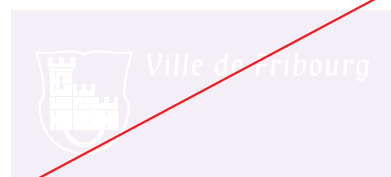
Il est interdit d'utiliser le logo avec une largeur de moins de 24 mm.



1.2.3 Utilisation du logo sur fond de couleur

Utilisation du logo en négatif (blanc)

A utiliser uniquement sur un fond de couleur foncée lorsque le contraste entre le fond et le logo permet la lecture optimale du logo.



6

Utilisation du logo en positif (noir)

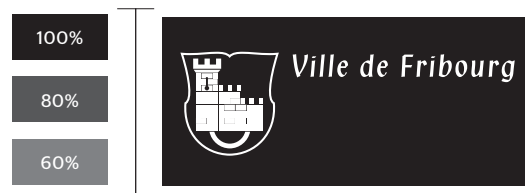
A utiliser uniquement sur un fond de couleur claire lorsque le contraste entre le fond et le logo permet la lecture optimale du logo.



1.2.4 Utilisation du logo sur fond noir ou gris

Utilisation du logo en négatif (blanc)

A utiliser uniquement sur fond noir 100 % ou un gris entre 99 % et 51 %



7

Utilisation du logo en positif (noir)

A utiliser uniquement sur fond gris entre 50 % et 5 %



1.3 Les interdictions

Valable pour toutes les versions du logo

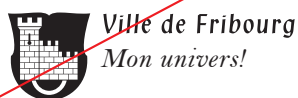
a. Ne pas couper la vague aléatoirement, utiliser la version du logo « VilleFR_logo_vague »



b. Ne pas agrandir uniquement le nom « Ville de Fribourg »



c. Ne pas ajouter de slogan

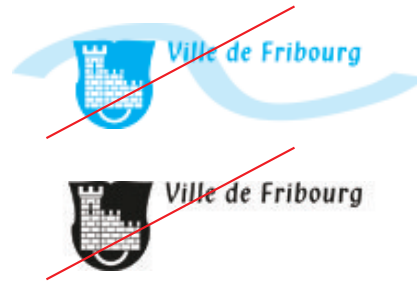


d. Ne pas utiliser le nom « Ville de Fribourg » seul

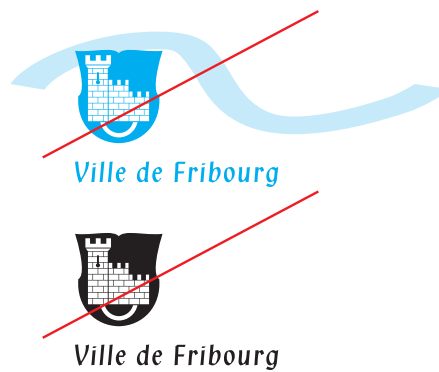
~~Ville de Fribourg~~

~~Ville de Fribourg~~

e. Ne pas utiliser le logo en trop basse résolution
(minimum 250 DPI pour impression)



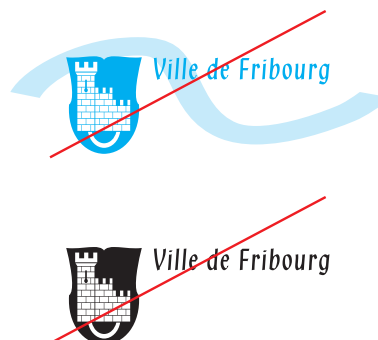
f. Ne pas changer la disposition du logo



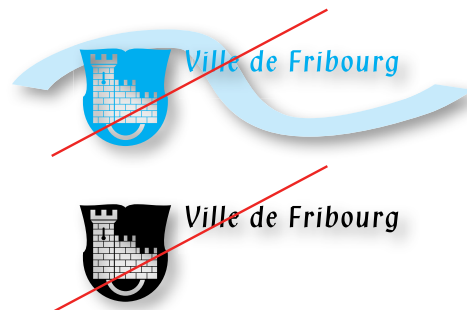
g. Ne pas déformer la vague



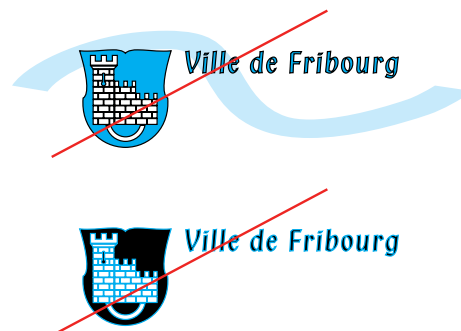
h. Ne pas déformer le logo



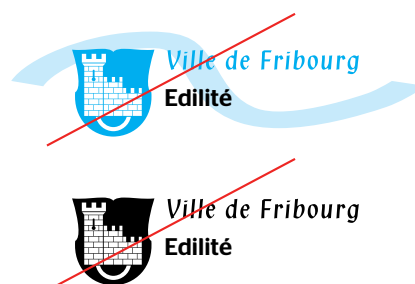
i. Ne pas ajouter une ombre au logo



j. Ne pas ajouter de contour



k. Ne pas ajouter le nom d'une direction ou d'un service

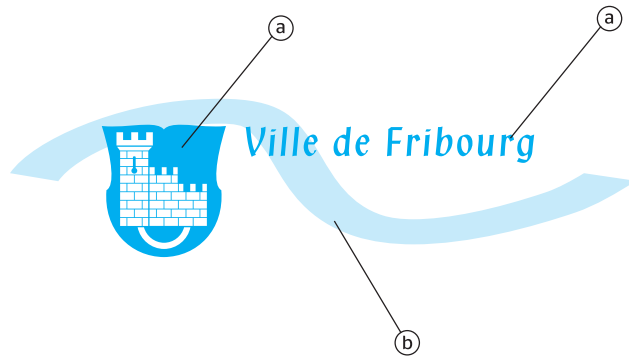


1.4 La zone de protection

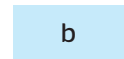
Pour toutes les applications, une zone de respiration est à respecter tout autour du logo (en gris clair sur le schéma). Cet espace est à préserver de tout élément tiers.



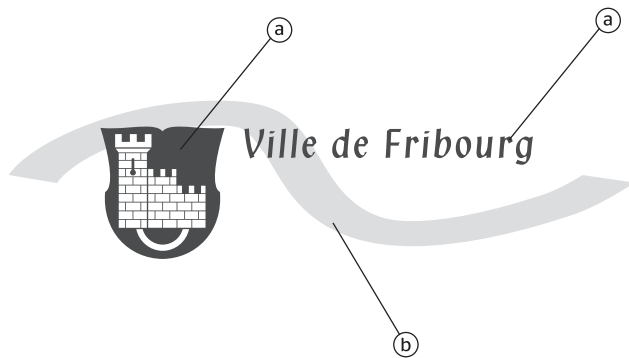
1.5 Les couleurs



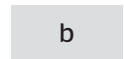
CMJN 100/0/0/0
RVB 0/159/227
PANTONE
Process Cyan (100%)



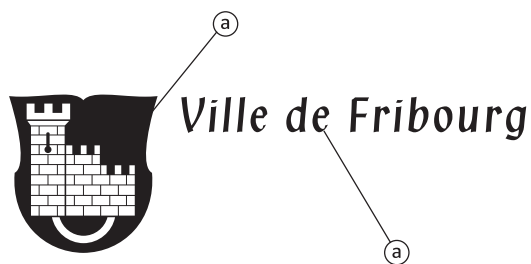
CMJN 20/0/0/0
RVB 212/237/252
PANTONE
Process Cyan (20%)



CMJN 0/0/0/85
RVB 100/100/100



CMJN 0/0/0/15
RVB 221/221/221



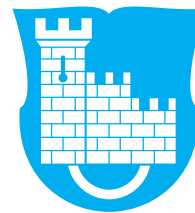
CMJN 0/0/0/100
RVB 0/0/0

1.6 Les exceptions

Utilisations particulières nécessitant une autorisation expresse de la chargée de communication de la Ville de Fribourg.

Utilisation du blason

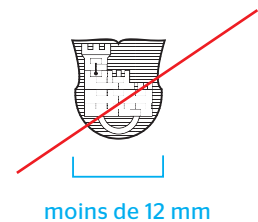
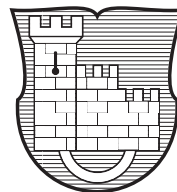
Utilisation du blason seul uniquement si la mention « Ville de Fribourg » figure sur le même document.



13

Blason monochrome (médiéval)

Le bleu est symbolisé par des hachures horizontales.



02



Logo

**Utilisation pour
le sponsoring**

2.1 Les différentes versions

Il existe plusieurs versions du logo « Ville de Fribourg ».

Elles ne sont pas toutes autorisées pour le sponsoring.

Les différentes versions sont disponibles dans différents formats sur www.ville-fribourg.ch/logosponsoring

Pour toute question concernant le logo et son utilisation, vous pouvez vous adresser à logo@ville-fr.ch

Dossier « fond blanc » -> logo couleur



Dossier « fond blanc » -> logo NB



3

Dossier « fond couleur » -> couleur claire et dossier « fond noir ou gris » -> gris clair



Dossier « fond couleur » -> couleur foncée et dossier « fond noir ou gris » -> gris foncé ou noir

Logo blanc. Ici sur un fond gris pour qu'il soit visible.



2.2 Utilisation des différentes versions

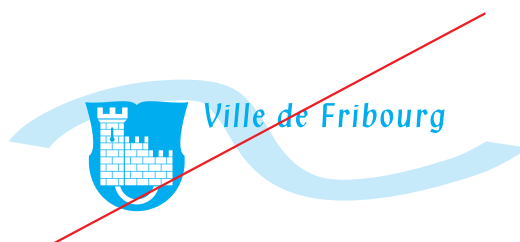
Utilisation du logo sans vague

Seul le logo sans vague est à utiliser pour le sponsoring.



Utilisation du logo avec vague

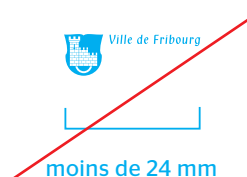
L'utilisation du logo avec vague est interdite pour le sponsoring.



4

Taille du logo

Il est interdit d'utiliser le logo avec une largeur de moins de 24 mm.



2.2.1 Utilisation du logo en noir/blanc

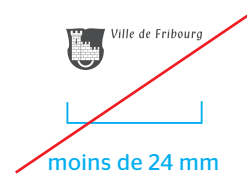
Utilisation du logo en niveau de gris

A utiliser uniquement sur fond blanc.

A utiliser uniquement sur les supports imprimés ou diffusés en noir/blanc. Le logo en mode couleur est à appliquer en priorité.



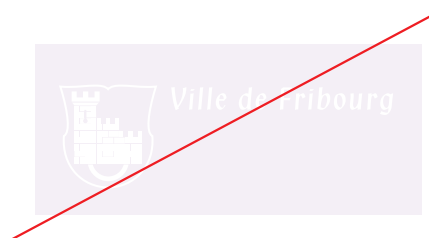
Il est interdit d'utiliser le logo avec une largeur de moins de 24 mm.



2.2.2 Utilisation du logo sur fond de couleur

Utilisation du logo en négatif (blanc)

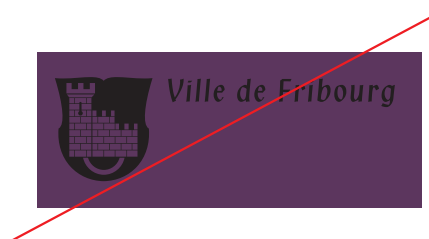
A utiliser uniquement sur un fond de couleur foncée lorsque le contraste entre le fond et le logo permet la lecture optimale du logo.



6

Utilisation du logo en positif (noir)

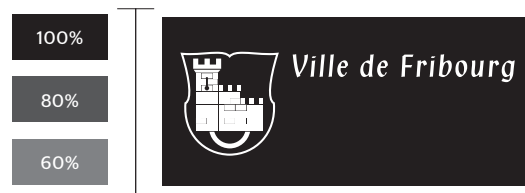
A utiliser uniquement sur un fond de couleur claire lorsque le contraste entre le fond et le logo permet la lecture optimale du logo.



2.2.3 Utilisation du logo sur fond noir ou gris

Utilisation du logo en négatif (blanc)

A utiliser uniquement sur fond noir 100 % ou un gris entre 99 % et 51 %



Utilisation du logo en positif (noir)

A utiliser uniquement sur fond gris entre 50 % et 5 %

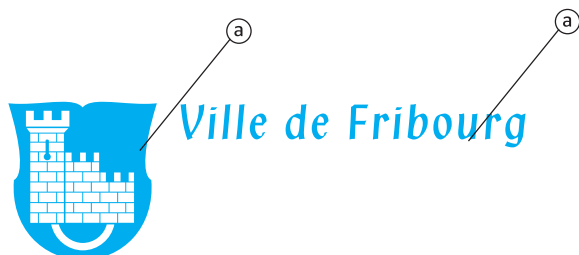


2.3 La zone de protection

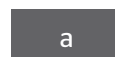
Pour toutes les applications, une zone de respiration est à respecter tout autour du logo (en gris clair sur le schéma). Cet espace est à préserver de tout élément tiers.



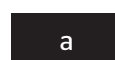
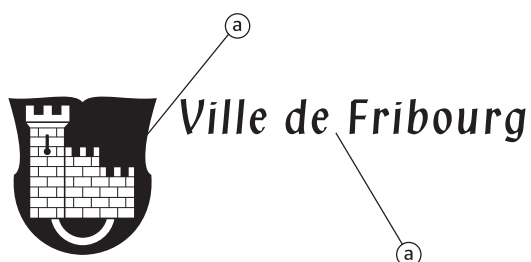
2.4 Les couleurs



CMJN 100/0/0/0
RVB 0/159/227
PANTONE
Process Cyan (100%)



CMJN 0/0/0/85
RVB 100/100/100



CMJN 0/0/0/100
RVB 0/0/0

2.5 Les exceptions

Utilisations particulières nécessitant une autorisation expresse de la chargée de communication de la Ville de Fribourg.

Utilisation du logo dans une autre couleur

Il est permis de convertir le logo de la Ville dans une autre couleur si les trois conditions ci-dessous sont remplies :

1. Le support sur lequel le logo apparaît est imprimés ou diffusés en une ou deux couleurs (pantone pour l'impression).
2. Sur le support, les autres logos utilisés pour le sponsoring ne sont pas utilisés dans leurs couleurs d'origines, mais convertis dans une ou l'autre couleur du support.
3. Le logo de la Ville de Fribourg est utilisé sur fond blanc.

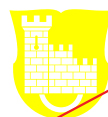
10

Interdictions

- a. Ne pas utiliser deux couleurs dans le logo



- b. Ne pas utiliser la couleur avec deux taux d'opacité différents



Ville de Fribourg